

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LEZ - FONTAINE**

SAMEDI 15 AVRIL 2023

Date de la convocation :
07/04/2023

Date d'affichage :
18/04/2023

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : **09**

En exercice : **09**

Qui ont pris part à la délibération : 07

L'an deux mille vingt-deux, le quinze du mois d'avril à 10 heures, le conseil Municipal de la commune de Lez-Fontaine (Nord) régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de réunion de la Mairie sous la Présidence de Monsieur Philippe HANOT, Maire.

Présents : Philippe HANOT, Jacky AMBROZY, Michel BLAUWBLOMME, Chantal CARETTE, Raphaëlle HANOT, Ludovic JOURDAIN, Jeffrey LOUCHÉ, Ignacio SERE

Absent excusé : Jacques DERAIME

Secrétaire de séance : Raphaëlle HANOT

Hors de la présence de Philippe HANOT, Maire

Objet de la Délibération : Vote du compte administratif 2022

Sous la présidence de Madame Chantal CARETTE, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2022 qui s'établit ainsi :

Résultats budgétaires de l'exercice :

<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u> :	recettes :	26 864,48 €
	dépenses :	22 256,68 €
Résultat	excédent :	4 607,80 €
<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u> :	recettes :	208 500,46 €
	dépenses :	177 459,05 €
Résultat	excédent :	31 041,41 €
<u>Report de l'exercice 2021 :</u>		
	Excédent de fonctionnement :	122 667,07 €
	Déficit d'investissement :	17 833,72 €
<u>TOTAL DES SECTIONS</u> :	recettes :	358 032,01 €
	dépenses :	225 485,45€
RESULTAT DE L'EXERCICE	excédent :	140 482,56 €

Reste à réaliser reporté :

7 936,00 €

Hors de la présence de Monsieur Philippe HANOT, maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2022.

Fait en séance, les jours, mois et an susdits

**Le Maire,
Philippe HANOT**

**La secrétaire de séance,
Raphaëlle HANOT**